



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 29 JUIN 2014

### **AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

**Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement**

**Société PANAVI**

**Commune de Garancières en Beauce (28)**

La société PANAVI sollicite, dans le cadre d'une régularisation administrative, l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une unité de production de pains crus surgelés sur la commune de Garancières-en-Beauce.

#### **1. PRESENTATION DU SITE**

La société PANAVI exploite une unité de production de pains crus surgelés : baguette, flûte, pain parisien.

Les produits sont destinés à la vente sur le territoire français. Les distributeurs des produits sont les grandes et moyennes surfaces (GMS), les grossistes et des chaînes d'indépendants.

L'usine comprend deux lignes de production identiques, fonctionnant simultanément, associées chacune à un surgélateur.

Le terrain sur lequel est implanté l'établissement a une superficie totale de 9817 m<sup>2</sup>. Il est situé sur la zone d'activités « La Haute Epine » au nord du territoire communal de Garancières-en-Beauce, à 1,8 km du centre-bourg. La zone est située en limite des communes de Châtignonville au nord et Authon-la-Plaine à l'est (département de l'Essonne) et d'Allainville à l'ouest (département des Yvelines).

Le site est entouré par :

- la route nationale 191 et une base logistique au nord ;
- la route départementale 17 et un établissement recevant du public (cabaret) à l'est ;
- des terrains agricoles au sud ;
- une imprimerie à l'ouest.

Les habitations les plus proches sont situées à environ 1,5 km des limites de propriété du site dans les bourgs de Garancières-en-Beauce et Châtignonville. L'établissement recevant du public le plus proche est situé à proximité immédiate (moins de 10 m) à l'est de l'usine PANAVI.

#### **2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

**Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :**

- **Le risque de pollution des eaux souterraines ;**
- **Les conséquences d'un incendie ou d'une fuite accidentelle d'ammoniac.**

### **3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

#### **3.1. Étude d'impact**

##### *3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement*

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte notamment à travers l'étude d'intégration paysagère du projet dans son environnement.

Le projet est décrit de façon claire à l'appui de cartes et de photographies.

Aucun captage d'eau potable ni de rivière pérenne ne sont recensés à proximité du site.

##### *3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation*

###### ➤ Le risque de pollution des eaux souterraines

Le dossier identifie correctement les différents types d'effluents aqueux émis par le projet à savoir :

- les eaux exclusivement pluviales collectées par les toitures des bâtiments ;
- les eaux pluviales de voirie susceptibles d'être polluées ;
- les eaux domestiques ;
- les effluents industriels comprenant les eaux issues du lavage du matériel et les eaux de purge des condenseurs utilisés pour la production de froid.

La composition et la charge polluante des effluents en entrée de la station d'épuration du site ont bien été déterminés.

Le dossier précise que trois piézomètres ont été mis en place au droit du site. Toutefois, leur emplacement n'est pas précisé.

###### ➤ Les conséquences d'un incendie

Le dossier montre à juste titre que les eaux d'extinction en cas d'incendie sont susceptibles de présenter un caractère polluant compte tenu de la nature des produits stockés ou utilisés sur le site, notamment l'ammoniac, produit inflammable et toxique. Le dossier aurait mérité de présenter les produits de décomposition présents dans les eaux en cas d'incendie.

##### *3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site*

###### ➤ Le risque de pollution des eaux souterraines

Le parcours des différents types d'effluents aqueux, de leur émission à leur rejet, est correctement défini.

### *Eaux pluviales de voirie*

Les eaux pluviales de voirie collectées dans la partie nord-ouest du site sont directement dirigées vers un bassin d'infiltration correctement conçu et situé en limite de propriété ouest.

Les eaux pluviales de voiries collectées dans la partie sud du site au niveau des quais de livraison/expédition sont préalablement traitées par un séparateur d'hydrocarbures, correctement dimensionné, puis dirigées vers des puits d'infiltration en limite sud.

Les eaux pluviales de voiries situées dans la partie nord-est du site (parking destiné aux véhicules légers) sont directement dirigées vers un bassin d'infiltration situé en limite est. Une étude a été réalisée pour la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures pour le traitement de ces eaux pluviales avant infiltration.

Le dossier démontre le bon dimensionnement des bassins d'infiltration. Toutefois, les caractéristiques de ces bassins et des puits d'infiltration mériteraient d'être éclaircies.

Par ailleurs, le dossier n'explique pas pourquoi l'ensemble des eaux pluviales de voiries n'est pas traité par un séparateur d'hydrocarbures.

### *Eaux domestiques et effluents industriels*

En l'absence de réseau communal, les effluents sont traités sur site avant rejet dans le bassin d'infiltration.

Les réseaux d'effluents industriels et d'eaux usées domestiques se rejoignent en façade ouest de l'établissement. L'ensemble de ces effluents passe par un dégrilleur avant d'être traités dans la station d'épuration à boues activées du site. Le dossier démontre que la capacité de traitement de la station d'épuration est suffisante pour traiter l'ensemble des effluents du site.

Toutefois, les résultats d'auto-surveillance des effluents traités en sortie de la station d'épuration pour l'année 2013 indiquent de légers dépassements ponctuels (certains mois) par rapport aux valeurs limites réglementaires, notamment pour les paramètres DCO, DBO5 et MES. Les effluents traités en sortie de station sont ensuite dirigés vers un bassin d'infiltration. Ce bassin étant à saturation et la configuration du site ne permettant pas son extension, le dossier prévoit la création d'un puits d'infiltration à proximité de la station d'épuration. Toutefois, le dossier aurait mérité de qualifier, sur la base d'un avis hydrogéologique, l'impact de l'infiltration des eaux traitées sur les eaux souterraines et de présenter les mesures éventuelles à mettre en oeuvre.

#### ➤ Les conséquences d'un incendie

Le site ne dispose pas d'un bassin de confinement étanche permettant de recueillir l'ensemble des eaux d'extinction en cas d'incendie. Ces eaux rejoindraient les bassins d'infiltration qui devraient alors être vidangés très rapidement par une société spécialisée. Le dossier aurait mérité de présenter les mesures prévues pour éviter une pollution des eaux souterraines par infiltration de ces eaux.

### **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le dossier déposé par l'exploitant expose les plans et programmes concernés.

Les éléments du dossier ne permettent pas d'apprécier correctement la compatibilité du projet avec le SDAGE Seine-Normandie ni le SAGE Nappe de Beauce notamment en ce qui concerne les problématiques liées au traitement des eaux pluviales de voirie et la nécessité de recourir à des puits d'infiltration des effluents industriels après traitement.

### **3.3. Analyse des conditions de remise en état du site**

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

### 3.4. Étude des dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts.

Le choix des phénomènes dangereux retenus est effectué par une méthode adaptée, corrélée par le retour d'expérience sur les incidents et accidents dans des installations similaires.

L'étude de dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique, l'intensité des effets et la gravité des conséquences de ces accidents potentiels. Le scénario d'accident majorant retenu est l'incendie généralisé du site.

La matérialisation des effets de cet accident est modélisée selon des données reconnues et avec des outils adaptés. Les flux thermiques relatifs aux effets irréversibles<sup>1</sup> dépassent très légèrement (1 à 4 mètres) les limites de propriété côté nord, ouest et sud selon le plan joint au dossier. Le dossier mériterait de présenter les mesures nécessaires pour maîtriser l'urbanisation sur des zones où les effets thermiques sortent des limites de propriété, notamment le terrain de l'imprimerie voisine au niveau du fossé de drainage.

L'étude de dangers précise les mesures et les moyens de prévention et de protection existantes ou prévues pour limiter la probabilité d'occurrence ou les conséquences d'un éventuel incendie. Ainsi, des dispositions constructives (murs coupe-feu, portes coupe-feu, exutoires de fumées, etc.), des moyens de lutte contre l'incendie adaptés à la nature des marchandises entreposées (extincteurs, robinets incendie armés et détection incendie en cours d'installation), des contrôles périodiques sur les différents équipements de sécurité et les installations électriques et l'application stricte de règles de stockage sont présentés dans l'étude.

#### *Les conséquences d'une fuite accidentelle d'ammoniac*

Les risques majeurs présentés par les installations frigorifiques fonctionnant à l'ammoniac ont fait l'objet d'une étude de dangers spécifique jointe en annexe du dossier.

Il apparaît que les risques majeurs identifiés sont liés au caractère toxique de l'ammoniac, fluide frigorigène utilisé sur cette installation. Les scénarii d'accidents retenus sont liés aux fuites d'ammoniac gazeux ou liquide causées par le perçage, la rupture de lignes de transfert ou une ouverture de soupape.

Le scénario majorant identifié est la rupture d'une canalisation transportant de l'ammoniac liquide et située au-dessous de la bouteille basse pression. Cette rupture, provoquant une perte de confinement de la totalité de l'ammoniac présent dans l'installation (2 tonnes), a fait l'objet d'une étude de dispersion permettant de quantifier les conséquences sur l'homme. Les résultats de cette étude indiquent que lors de la dispersion, les concentrations en ammoniac restent inférieures aux valeurs limites réglementaires. Les seuils des effets toxiques létaux<sup>2</sup> et irréversibles pour l'homme par inhalation ne sont pas atteints.

L'étude de dangers présente de manière exhaustive les mesures de réduction des risques mises en place sur l'installation de réfrigération à l'ammoniac.

### 3.5. Etude des risques sanitaires

La méthodologie de l'évaluation des risques sanitaires est adaptée.

Les mesures de bruits générés par l'activité sont conformes. Toutefois, il est regrettable qu'une mesure de l'émergence au niveau du cabaret de la Distillerie n'ait pas été réalisée.

L'étude des risques sanitaires répond au principe de proportionnalité au regard des incidences prévisibles pour la santé des populations.

<sup>1</sup> Effets irréversibles : effets présentant des dangers significatifs pour la vie humaine.

<sup>2</sup> Seuils des effets toxiques létaux : zone de dangers graves pour la vie humaine.

### 3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

## 4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Le dossier dresse la liste des dépenses liées à la protection de l'environnement.

S'agissant d'une régularisation d'un établissement existant, la majorité des investissements effectués porte sur la modification de la station d'épuration (installation d'un bassin tampon, automatisations...) ce qui est en accord avec l'un des principaux enjeux identifiés qu'est le risque de pollution chronique de la nappe phréatique au droit du site.

## 5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est globalement en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement. Toutefois, certains enjeux auraient mérité d'être mieux traités, notamment :

- l'impact sur les eaux souterraines (analyse des effets des effluents infiltrés et les mesures mises en oeuvre pour préserver l'environnement ainsi que la compatibilité de la gestion des eaux avec le SDAGE Seine-Normandie) ;

- les conséquences d'un incendie (mesures de confinement des eaux d'extinction et maîtrise de l'urbanisation). A ce propos, l'autorité environnementale recommande au porteur de projet de se rapprocher de la collectivité afin de s'assurer de la maîtrise de l'urbanisation dans les zones où les effets thermiques, suite à un incendie, sortent des limites de propriété (terrains agricoles voisins).

Pour les autres impacts, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

--=-=--

Le préfet de région

  
Pierre-Etienne BISCH

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié dans le dossier.
Faune, flore	0	Le dossier montre que l'implantation de l'installation au sein de la zone d'activités n'a aucun impact sur la faune et la flore.
Milieux naturels	~	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. Il n'y a pas de zone Natura 2000 à proximité du site. Il est à noter que le dossier ne présente pas d'étude d'incidence sur les zones Natura 2000 les plus proches. Aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité du site.
Connectivité biologique	0	Le dossier démontre que le projet n'induit pas de risque de rupture de connectivité biologique.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation déjà existante est établie sur un terrain situé en zone Ux « zone urbaine à vocation d'activités économiques, industrielles et artisanales ».
Eaux superficielles et Captages d'eau potable	++	<u>Ce point est développé dans le corps de l'avis.</u>
Sols	+	Le dossier montre que les activités sont confinées dans des bâtiments équipés d'aires étanches.
Air	+	L'établissement engendra peu de risque de pollution atmosphérique. Les seuls rejets seront les échappements des véhicules transitant sur le site et les poussières de farines émises au niveau des silos.
Odeurs	+	Les matières premières sont stockées à l'intérieur du bâtiment. Le stock est peu important. Le dossier indique que les boues générées par la station d'épuration sont stabilisées et émettent peu d'odeurs.
Déchets	+	L'activité sera peu génératrice de déchets dangereux. Les principaux déchets produits sont les chutes de pâte (matière organique), l'huile alimentaire souillée et les palettes de bois.
Energies et changement climatique	+	L'électricité est la seule source d'énergie utilisée sur le site. Les installations de surgélation du site fonctionnent toutes à l'ammoniac qui est l'un des gaz réfrigérants ayant le moins d'impact sur l'effet de serre.
Risques technologiques	++	<u>Ce point est développé dans le corps de l'avis.</u>
Santé	+	Une tour aéroréfrigérante est présente sur site. Un disconnecteur sera mis en place sur l'alimentation en eau potable.
Trafic routier	+	Le dossier démontre que le trafic routier des poids lourds engendré par le site est faible (13 poids lourds par jour).
Bruit	+	Un restaurant-cabaret est situé à proximité du site dans la zone industrielle. Il est regrettable qu'aucune mesure d'urgence au niveau du cabaret de la Distillerie n'ait été réalisée.
Émissions lumineuses	~	Le dossier indique que les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées.
Paysage, patrimoine architectural, historique	+	Le clocher de l'église de Garancières-en-Beauce, site classé aux monuments historiques, est situé à environ 2 km de l'usine. L'usine n'est donc pas dans la zone de protection des monuments historiques (500 m). Le site est visible depuis la RD 17 et la RN 191. Les 3 silos de farine (15 m de hauteur) et la tour aéroréfrigérante constituent un appel visuel.

\*Hiérarchisation des enjeux potentiels :

+++ : très fort    ++ : fort    + : faible    ~ : présent mais très faible    0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.